



MAIRIE
DE
BLAUSASC
06440

Blausasc, le 02 Mars 2023

ATTESTATION

Objet : Création d'une aire de covoiturage par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes sur la parcelle communale n° AB0092

Pièce jointe : Projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la création d'une aire de covoiturage sur la commune de Blausasc

Monsieur le Maire de Blausasc, atteste que la commune est propriétaire de la parcelle section AB n°92 pour une contenance de 6774 m² située à la Pointe de Blausasc. Dans le cadre du projet de création d'une aire de covoiturage sur cette parcelle. Il est convenu avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes que cette collectivité est autorisée à conduire toutes les procédures techniques, administratives et réglementaires nécessaires à la réalisation de ce projet. Sans être exhaustive, la liste de ces procédures consiste à réaliser :

- Une demande d'autorisation de défrichement
- Une demande de Loi sur l'Eau
- Une évaluation environnementale (cas par cas)
- Une fiche d'incidence Natura 2000
- La constitution, la signature et le dépôt du permis d'aménager

Toutes les modalités relatives aux conditions administratives, techniques et financières selon lesquelles le projet sera étudié et exécuté sont stipulées dans le projet de convention ci-joint. Celui fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal de Blausasc et de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes au cours du 1^{er} semestre 2023, afin d'autoriser le Maire de Blausasc et le Président du Département des Alpes-Maritimes à signer cette convention.

Le Maire

Michel LOTY

